

LEGENDE

- Zonage PLU
- Espace Boisé Classé (L130.1 du CU)
- Emplacement réservé
- Marge de recul
- Périmètre SEVESO
- Tracé de principe voies nouvelles
- Fusée voies nouvelles

Autres espaces et patrimoine bâti à protéger au titre de la Loi Paysage (L.123.1.7 du CU)


- Boisements
- Cheminement piéton
- Haies
- Arbre isolé
- Patrimoine bâti (voir annexe 5.6.)
- Zone humide
- Site archéologique

Emplacement réservé pour voies et ouvrages public ou installations d'intérêt général avec numéro respectif d'opération (cf. liste des emplacements réservés)

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Surface	Emplacement
1	Voies nouvelles	Commune	13 m
2	Station épuration	Commune	70 752 m ²
3	Installations sportives et de loisir	Commune	30 671 m ²
4	Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression des FN et des BPS	Commune	11 946 m ²
5	Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression du PNEIS	Commune	42 690 m ²
5bis	Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression du PNEIS - variante du S	Commune	22 854 m ²
6	Extension du cimetière	Commune	2 803 m ²
7	Acès piéton	Commune	382 m ²
8	Bâtiments administratifs pour la commune	Commune	2 000 m ²
9	Aménagement rue de La Croix Neuve pour circulation piétonne	Commune	4 m ²
10	Aménagement de la "rue de la Croix"	Commune	93 m ²
11	Aménagement de la "rue de la Croix"	Commune	489 m ²
12	Aménagement de la "rue de la Croix"	Commune	459 m ²
13	Équipement de voirie	Commune	334 m ²
14	Cheminement piéton	Commune	5 m
15	Cheminement piéton	Commune	5 m
16	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
17	Aménagement cyclable	Conseil Général	8 m
18	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
19	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
20	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
21	Cheminement piéton	Commune	5 m
22	Aménagement cyclable	Conseil Général	8 m
23	Cheminement piéton	Commune	5 m
23bis	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
24	Cheminement piéton	Commune	5 m
25	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
26	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
27	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
28	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
29	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
30	Aménagement cyclable	Conseil Général	8 m
31	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
32	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
33	Cheminement piéton + voirie	Conseil Général	12 m
33bis	Aménagement cyclable	Conseil Général	8 m
34	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
35	Aménagement de voirie	Commune	982 m ²
36	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
37	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
38	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
39	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
40	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
41	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
42	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
43	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 m
44	Cheminement	Commune	55 162 m ²
45	Aménagement du carrefour	Commune	9 075 m ²
46	Aménagement espace public	Commune	511 m ²

La Vraie Croix



Beric

Noyal-Muzillac